



KÄLTÉITENG



Bulletin Communal
Février 2013

Séance du 20 novembre 2012
Sitzung vom 20. November 2012

Gemeinderat Sitzungsbericht vom Dienstag, den 20. November 2012

Anwesend: John Lorent, Bürgermeister, Marcel Humbert und Patrick Brücher, Schöffen, Astrid Belleville, Carlo Birchen, Romain Daubenfeld, José Gonçalves dos Anjos, Patrick Krings, Nico Migliosi, Viviane Petry, Camille Thomé und Jean Weiler, Gemeinderäte, Nadine Braconnier, Sekretärin.

Entschuldigt: Romain Becker, Gemeinderat.

Anfang: 14:30

Ende: 16:30

Tagesordnung:

1. Korrespondenz und Informationen
2. Gemeinde-Reglements:
 - Zusatz im allgemeinen Polizei-Reglement, Zustimmung
3. Verkaufsverträge, Verträge und Konventionen:
 - Konvention „Kaleidoskop“, Zustimmung
 - Konvention bezüglich der Sprachkurse 2012/2013, Zustimmung
 - Konvention bezüglich der Zusammenarbeit und Verwaltung der Waldfriedhöfe Kayl-Schleed und Schifflingen-Betteleng, Zustimmung
 - Verkaufsvertrag Carelle-Kockhans, Zustimmung
 - Pachtvertrag Hamling-Tonchaiyaphum, Zustimmung
4. Genehmigung, Klage einzureichen, Entscheidung
5. Gemeindesyndikate:
 - Aktionsprogramm des SICONA, Zustimmung
6. Forstwirtschaftsplan der kommunalen Waldbestände
7. Personalfragen
8. Punkte die von Gemeinderat Jean Weiler auf die Tagesordnung gesetzt wurden
9. Fragen von Seiten der Gemeinderäte
10. Geheimsitzung

1. Korrespondenz und Informationen

Revierförster Daniel Sannipoli stellt den Forstwirtschaftsplan der Gemeinde Kayl vor, welcher unter Punkt 6 der Tagesordnung zur Abstimmung kommen wird. Die Ausgaben sind mit 124.000 € veranschlagt,

Conseil communal Rapport de la réunion du mardi, 20 novembre 2012

Présents: John Lorent, bourgmestre, Marcel Humbert et Patrick Brücher, échevins, Carlo Birchen, Astrid Belleville, Romain Daubenfeld, José Gonçalves dos Anjos, Patrick Krings, Nico Migliosi, Viviane Petry, Camille Thomé et Jean Weiler, conseillers, Nadine Braconnier, secrétaire ff.

Excusés: Romain Becker, conseiller.

Début: 14h30

Fin: 16h30

Ordre du jour:

1. Correspondance et informations
2. Règlements communaux :
 - Règlement général de police, modifications, approbation
3. Acte de vente, contrats et conventions :
 - Convention « Kaleidoskop », approbation
 - Convention cours pour adultes 2012/2013, approbation
 - Convention de coopération pour l'établissement et la gestion des cimetières en forêt Kayl-Schleed et Schifflange-Betteleng, approbation
 - Acte de vente Carelle-Kockhans, approbation
 - Contrat de bail Hamling-Tonchaiyaphum, approbation
4. Autorisation d'ester en justice, décision
5. Syndicats communaux :
 - Programme d'action du SICONA, approbation
6. Plan de gestion annuel de la forêt communale, approbation
7. Questions de personnel :
 - Création d'un poste de salarié à durée déterminée, approbation
8. Points portés à l'ordre du jour par Monsieur le conseiller Jean Weiler (CSV)
9. Questions des conseillers
10. Séance secrète

1. Correspondance et informations

Monsieur le garde-forestier Daniel Sannipoli présente le plan de gestion annuel de la forêt commu-

wohingegen die Einnahmen aus dem Holzverkauf lediglich 63.700 € betragen. Anders als im Privatwald steht die Holzproduktion in den öffentlichen Wäldern jedoch nicht im Vordergrund. Die Wälder dienen vor allem zur Naherholung und erfüllen Funktionen, wie z.B. Quellschutz, Nachhaltigkeit, Filterung der Luft, usw. Dies erklärt auch, weshalb der jährliche Holzeinschlag (rund 550 Festmeter verteilt auf 180 ha Wald) unter dem nutzbaren Zuwachs liegt, welcher zwischen 7 und 8 Festmeter pro Hektar beträgt.

Die Aufgaben der sechs Waldarbeiter sind unter anderem die Jungwuchspflege, die Durchführung von Durchforstungen, Brennholz und Hackschnitzel bereitzustellen, der Unterhalt von Waldwegen, sowie der Holzeinschlag. Auf dem Gelände des künftigen Waldfriedhofs wird 2013 ein befestigter Weg angelegt, der mit 80 % vom Staat bezuschusst wird.

2. Gemeinde-Reglements

• Zusatz im allgemeinen Polizei-Reglement, Zustimmung

Bürgermeister John Lorent (LSAP) informiert, dass der Schöffenrat im allgemeinen Polizei-Reglement der Gemeinde Kayl einen Zusatz hinzufügen möchte. Künftig müssen Privatleute alle Arbeiten in Bezug auf die Fahrbahn, bzw. die Bürgersteige von einem Fachunternehmen verrichten lassen. Dadurch möchte man sicherstellen, dass die Arbeiten ordnungsgemäß durchgeführt und Löcher fachgerecht wieder verschlossen werden. Sollte dies nicht der Fall sein, kann die Gemeinde den Schaden auf Kosten der jeweiligen Bauherren beheben lassen. Bislang musste die Allgemeinheit für die Behebung von Privatleuten verursachten Straßenschäden aufkommen.

Rat Patrick Krings (DP) spricht sich für den Vorschlag des Schöffenrats aus. Eine regelmäßige Kontrolle durch die zuständigen Gemeindedienste muss jedoch sichergestellt werden. Das Gleiche gilt, wenn Bürgersteige tagelang von Bauunternehmen blockiert werden.

Rat Romain Daubenfeld (LSAP) zeigt sich ebenfalls zufrieden mit dem Vorschlag des Schöffenrats. Er weist jedoch darauf hin, dass mehr und vor allem regelmäßiger kontrolliert werden muss.

Rat José Gonçalves dos Anjos (CSV) schließt sich den Aussagen der Räte Patrick Krings (DP) und Romain Daubenfeld (LSAP) an.

nale qui sera soumis au vote du conseil communal au point 6 de l'ordre du jour. Les dépenses se chiffrent à 124.000 € et les recettes en provenance de la vente de bois à 63.700 €. Contrairement à la forêt privée, l'accent n'est pas mis sur la production et la vente de bois, mais sur d'autres fonctions, comme notamment la récréation, la protection des sources, le développement durable, le filtrage de l'air, etc. Voilà pourquoi le volume de la coupe (environ 550 m³ répartis sur 180 ha de forêt) est inférieur à la croissance annuelle. Celle-ci se situe entre 7 à 8 m³ par hectare.

Les tâches des six ouvriers forestiers consistent, entre autre dans l'entretien des sentiers et des recrûs, la mise à disposition de bois de chauffage et de copeaux de bois, les éclaircissements des fourrés, ainsi que les coupes de bois. Sur le site du futur cimetière en forêt, un sentier sera consolidé. L'Etat participera dans les coûts y relatifs avec 80 %.

2. Règlements communaux :

• Règlement général de police, modifications, approbation

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** informe que le collège des bourgmestre et échevins a l'intention d'introduire un ajout au règlement général de police de la commune de Kayl. Les administrés qui veulent effectuer des travaux sur le domaine public, notamment l'ouverture de tranchées, doivent recourir à un homme de l'art (entrepreneur en possession d'une autorisation de commerce en génie civil). Ceci évitera que la collectivité doive payer pour la réparation des dégâts qui peuvent se former suite à une réfection uniquement sommaire. La Commune se réserve de droit de redresser les travaux non-conformes aux frais et dépens du maître d'ouvrage.

Monsieur le **conseiller Patrick Krings (DP)** est d'accord avec la proposition du collège des bourgmestre et échevins, un contrôle régulier par les services communaux étant cependant indispensable. Il en est de même avec les trottoirs qui sont parfois bloqués pendant des jours par des entreprises de construction.

Monsieur le **conseiller Romain Daubenfeld (LSAP)** est également d'accord avec l'intention du collège des bourgmestre et échevins. Cependant, il devrait y avoir plus de contrôles et ceci de façon régulière.

Monsieur le **conseiller José Gonçalves dos Anjos (CSV)** approuve les dires de Messieurs les conseil-

Rat Camille Thomé (CSV) schlägt vor, die Einwohner über das Amtsblatt zu informieren, an wen sie sich wenden sollen, wenn ihnen diesbezüglich etwas auffällt.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) erklärt, dass das gesamte Personal angewiesen wird, dass wenn jemandem etwas auffällt, er sofort Meldung machen muss, damit die nötigen Maßnahmen eingeleitet werden können.

Beschluss:

Der Zusatz im allgemeinen Polizeireglement ist einstimmig angenommen.

3. Verkaufsverträge, Verträge und Konventionen

- Konvention „Kaleidoskop“, Zustimmung
- Konvention bezüglich der Sprachkurse 2012/2013, Zustimmung
- Konvention bezüglich der Zusammenarbeit und Verwaltung der Waldfriedhöfe Kayl-Schleed und Schifflingen-Betteleng, Zustimmung
- Verkaufsvertrag Carelle-Kockhans, Zustimmung
- Pachtvertrag Hamling-Tonchaiyaphum, Zustimmung
- Es wurde eine Konvention mit der Theatergruppe „Kaleidoskop“ abgeschlossen. Im kommenden Jahr werden zwei Theaterstücke in Erstaufführung insgesamt elfmal in der „Schungfabrik“ aufgeführt werden. Desweiteren verpflichtet sich „Kaleidoskop“ einen Lehrgang für den Kayler Verein „Artistekëscht“ anzubieten und seinen Sitz nach Kayl zu verlegen.

Im Gegenzug stellt die Gemeinde Kayl der Theatergruppe „Kaleidoskop“ die „Schungfabrik“ für ihre Proben zur Verfügung. Die Proben, die überwiegend tagsüber stattfinden, stellen keinen Nachteil für die lokalen Vereine dar, da deren Aktivitäten meist erst abends beginnen. Schöffe Marcel Humbert (LSAP) wird zudem dafür Sorge tragen, dass die Vereine nicht benachteiligt werden. Die finanzielle Unterstützung von „Kaleidoskop“ ist auf einen Höchstbetrag von 10.000 € festgelegt. Die zugrundeliegende Konvention hat im Vorfeld bereits einen positiven Bescheid von der Kulturkommission erhalten.

Rat Jean Weiler (CSV) empfindet den Vorschlag des Schöffenrats als Bereicherung für das Kul-

lers Patrick Krings (DP) et Romain Daubenfeld (LSAP).

Monsieur le **conseiller Camille Thomé (CSV)** propose d'informer les habitants par le biais du bulletin communal, à qui ils peuvent s'adresser dans le cas où ils remarqueraient des problèmes y relatifs.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** explique que le personnel communal sera avisé de signaler toute sorte de contravention, afin que les démarches nécessaires puissent être entamées.

Décision :

La modification du règlement général de police est approuvée unanimement.

3. Acte de vente, contrats et conventions :

- Convention « Kaleidoskop », approbation
- Convention cours pour adultes 2012/2013, approbation
- Convention de coopération pour l'établissement et la gestion des cimetières en forêt Kayl-Schleed et Schifflange-Betteleng, approbation
- Acte de vente Carelle-Kockhans, approbation
- Contrat de bail Hamling-Tonchaiyaphum, approbation
- Le collège des bourgmestre et échevins a signé une convention avec le groupe de théâtre « Kaleidoskop ». L'année prochaine, il y aura deux pièces de théâtre en avant-première qu'il jouera en tout onze fois au centre culturel « Schungfabrik ». En outre, « Kaleidoskop » s'engage à établir son siège social à Kayl et d'organiser un stage pour le groupe de théâtre local dénommé « Artistekëscht ».

La commune de Kayl met à disposition de « Kaleidoskop » le centre culturel pour ses répétitions. Comme celles-ci auront lieu pendant la journée, il n'y aura pas de désavantage pour les associations locales dont les activités ne commencent que le soir. Monsieur l'échevin Marcel Humbert (LSAP) veillera en plus à ce que les essais ne perturbent les activités des clubs. Le soutien financier de « Kaleidoskop » est plafonné à 10.000 € par an. La convention a préalablement été favorablement avisée par la commission de la culture.

Monsieur le **conseiller Jean Weiler (CSV)** est d'avis que la convention avec « Kaleidoskop »

turprogramm der Gemeinde. Er möchte jedoch wissen, ob die Gelder aus der Bezuschussung gebunden sind und wer für die Putzarbeiten, sowie das Aufrichten des Bühnenbildes aufkommt.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) erwidert, dass die Gemeinde Kayl Mitveranstalter ist und demnach ihren Teil dazu beitragen muss. Die Bestimmung der Gelder handelt der Schöffenrat mit der Theatergruppe aus.

Schöffe Patrick Brücher (déi gréng) erklärt, dass mit dem Geld vor allem die Gagen bezahlt werden, sowie Kostüme und Material für die Bühnenbilder angeschafft werden. Als Kayler Verein hat „Kaleidoskop“ das Recht auf ein kleines Lager, welches von der Gemeinde zur Verfügung gestellt wird.

Beschluss:

Die Konvention mit der Theatergruppe „Kaleidoskop“ ist einstimmig angenommen.

- Dem Gemeinderat liegt eine Konvention mit dem Unterrichtsministerium vor, bezüglich der Organisation der Sprachkurse des Schuljahrs 2012-2013. Diese sieht eine Mindestzahl von 15 Teilnehmern vor, da der Staat ansonsten eine finanzielle Beteiligung ablehnt. Aus diesem Grund sieht sich die Gemeinde gezwungen, Kurse abzusagen, wenn keine 15 Teilnehmer sich eingeschrieben haben.

Beschluss:

Die Konvention mit dem Unterrichtsministerium ist einstimmig angenommen.

- Um im kommenden Jahr den geplanten Waldfriedhof gemeinsam mit der Gemeinde Schifflingen anlegen zu können, wurde eine Konvention mit der besagten Gemeinde abgeschlossen. Die Konvention ist notwendig, um die benötigten Genehmigungen zu erhalten. Die Kosten für das Anlegen des Friedhofs werden zwischen den beiden Gemeinden aufgeteilt.

Rat Romain Daubenfeld (LSAP) weist darauf hin, dass es quasi keine Erfahrungswerte mit Waldfriedhöfen gibt. Er ist jedoch davon überzeugt, dass das Projekt von Erfolg gekrönt sein wird, da es eine gute Alternative für den letzten Willen darstellt.

constitue un enrichissement pour le programme culturel de la commune. Il demande cependant si les sommes en provenance du soutien financier doivent être utilisées à une certaine fin et qui prendra en charge les coûts par le nettoyage et pour la mise en place du décor.

La commune de Kayl étant coorganisatrice, Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** réplique qu'elle y contribuera. La destination des moyens financiers sera négociée entre les responsables de «Kaleidoskop» et le collège des bourgmestre et échevins.

Monsieur l'**échevin Patrick Brücher (déi gréng)** ajoute que les moyens en provenance du soutien financier sont surtout utilisés pour payer les gages, ainsi que pour l'acquisition de costumes et de matériel pour le décor. En tant qu'association locale, «Kaleidoskop» a le droit à un entrepôt mis à disposition par la commune.

Décision :

La convention avec «Kaleidoskop» est approuvée unanimement.

- Une autre convention concerne l'organisation des cours de langues pendant l'année scolaire 2012-2013. Une disposition réglementaire prévoit que chaque cours devra compter au moins 15 participants réguliers. Autrement, l'Etat refusera une participation financière. La commune de Kayl n'organisera des cours que s'il y a au-moins 15 inscriptions.

Décision :

La convention avec le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle est approuvée unanimement.

- Afin de pouvoir aménager le cimetière en forêt commun avec la commune de Schifflange l'année prochaine, le collège des bourgmestre et échevins a préparé une convention avec ladite commune. La convention est nécessaire pour obtenir les autorisations obligatoires. Les coûts seront partagés entre les deux communes.

Monsieur le **conseiller Romain Daubenfeld (LSAP)** remarque qu'en rapport avec un cimetière en forêt, l'expérience nous fait défaut. Cependant, il est convaincu que le projet portera ses fruits et qu'il constituera une bonne alternative par rapport aux dernières volontés des défunts.

Rat Jean Weiler (CSV) begrüßt das Anlegen eines Waldfriedhofs. Künftig haben die Bürger mehr Freiheiten in Bezug auf ihren letzten Willen.

Rat Patrick Krings (DP) bekundet die Zustimmung der Demokratischen Partei in Bezug auf den Waldfriedhof.

Beschluss:

Die Konvention mit der Gemeinde Schifflingen ist einstimmig angenommen.

- Der Schöffenrat hat einen Verkaufsvertrag mit den Consorten Carelle-Kockhans abgeschlossen. Dabei handelt es sich um den Kauf einer „Emprise“ im Wert von 553 € in der Biermecht.

Beschluss:

Der Verkaufsvertrag ist ein einstimmig angenommen.

- Mit der Familie Hamling-Tonchaiyaphum wurde ein Pachtvertrag abgeschlossen, bezüglich eines Geländes von 1 Ar auf der „Hesselsbunn“ in Tetingen. Der Pachtpreis beläuft sich auf 100 € pro Jahr.

Beschluss:

Der Pachtvertrag ist einstimmig angenommen.

4. Genehmigung, Klage einzureichen, Entscheidung

Der Schöffenrat beantragt die Genehmigung des Gemeinderats, um vor Gericht klagen zu können. Es handelt sich dabei um einen Bau in der Escher Straße, der gegen die Bestimmungen der Baugenehmigung verstößt. Ein Baustopp wurde bereits verhängt. Das Zivilgericht soll nun klären, ob die ordnungswidrig gebauten Teile abgerissen werden müssen.

Rat Jean Weiler (CSV) schließt sich der Meinung des Schöffenrats an, dass die Gemeinde gegen die Bauherren vorgehen sollte. Er ist außerdem der Auffassung, dass der Bürgermeister keine Baugenehmigungen mehr erteilen sollte, die nicht dem Baureglement entsprechen.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) erwidert, dass er Baugenehmigungen besten Wissens und Gewissens erteilt, und dass Rekurse gegen Baugenehmigungen im Allgemeinen selten sind.

Rat Romain Daubenfeld (LSAP) erwidert, dass

Monsieur le **conseiller Jean Weiler (CSV)** salue l'aménagement d'un cimetière en forêt. Dorénavant, les citoyens auront plus de choix par rapport à leur dernière volonté.

Monsieur le **conseiller Patrick Krings (DP)** manifeste le soutien du Parti Démocratique concernant le cimetière en forêt.

Décision :

La convention avec la commune de Schifflange est approuvée unanimement.

- Il a été conclu un acte de vente avec les consorts Carelle-Kockhans, en rapport avec une emprise au lieu-dit Biermecht. Le prix de vente s'élève à 553 €.

Décision :

Le contrat de vente est approuvé unanimement.

- Un contrat de bail a été signé avec la famille Hamling-Tonchaiyaphum. En l'occurrence, il s'agit d'un terrain au lieu-dit « Hesselsbunn » à Tétange d'une contenance d'un are. Le prix de location est fixé à 100 € par an.

Décision :

Le contrat de bail est approuvé unanimement.

4. Autorisation d'ester en justice, décision

Le collège des bourgmestre et échevins a l'intention d'ester en justice, concernant une autorisation de bâtir, dont les dispositions n'ont pas été respectées par le maître d'ouvrage. Le chantier a été fermé, il y a un certain temps. Il appartient au tribunal civil de décider si les parties non conformes de l'immeuble sis route d'Esch devront être démolies.

Monsieur le **conseiller Jean Weiler (CSV)** se rallie à la décision du collège des bourgmestre et échevins d'ester en justice. En outre, il est d'avis que le bourgmestre ne devrait plus délivrer d'autorisation de construire ne respectant pas les consignes du règlement sur les bâtisses.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** réplique qu'il accorde les autorisations de construire en âme et conscience et que les recours en la matière sont très rares.

Monsieur le **conseiller Romain Daubenfeld (LSAP)** réplique que l'autorisation de construire

die Baugenehmigung konform zum Baureglement war. Die Bauherren haben sich jedoch nicht an die Bestimmungen gehalten. Er weist zudem darauf hin, dass die Gemeinde mehr und vor allem regelmäßige Kontrollen durchführen müsste.

Rat José Gonçalves dos Anjos (CSV) sagt, dass die Gemeinde bei Verstößen gegen das Baureglement immer klagen sollte. Dadurch unterbindet man möglicherweise künftige Verstöße.

Beschluss:

Die Genehmigung, vor Gericht klagen zu können, ist einstimmig angenommen.

5. Gemeindesyndikate

- Aktionsprogramm des SICONA, Zustimmung

Schöffe Patrick Brücher (déi gréng) stellt das Aktionsprogramm des SICONA für das Jahr 2013 vor. Das Programm sieht die alljährlichen Maßnahmen, wie z.B. den Heckenschnitt, die außerschulischen Aktivitäten und diverse Artenschutzmaßnahmen, vor. Daneben plant der SICONA einen Weiher in der „Hiehl“ in Kayl anzulegen, sowie Entbuschungsmaßnahmen in den ehemaligen Steinbrüchen. Das Anlegen des Weihers kommt vor allem dem Kammolch zugute, während die Entbuschung verschiedene seltene Orchideen-Arten fördert.

Der Schöffenrat bedankt sich bei den „Naturfrënn Kayl-Téiteng“, die die Entbuschungsarbeiten jahrelang ehrenamtlichen durchgeführt haben.

Eine weitere Maßnahme des SICONA ist das Anlegen eines Kompensationspools für die Kayler Gemeinde. Die diversen Naturschutzmaßnahmen werden mit Punkten bewertet und in einem sogenannten Pool gespeichert. Künftige Bauvorhaben, die ebenfalls bewertet werden, kosten dagegen Punkte. Anhand des Kompensationspools kann die Gemeinde demnach den Verlust von Biodiversität ausgleichen, da man an anderer Stelle die Artenvielfalt gefördert hat.

Die Kosten des Aktionsprogramms 2013 belaufen sich auf 80.000 €.

Beschluss:

Das Aktionsprogramm 2013 des SICONA ist einstimmig angenommen.

était conforme au règlement sur les bâtisses, mais que le maître d'ouvrage n'a pas respecté les consignes. En plus, il est d'avis que la commune devrait faire plus régulièrement des contrôles.

Monsieur le **conseiller José Gonçalves dos Anjos (CSV)** dit que la commune doit toujours ester en justice, en cas de contravention au règlement sur les bâtisses. Ainsi, il y aura éventuellement moins d'infractions.

Décision :

L'autorisation d'ester en justice est approuvée unanimement.

5. Syndicats communaux :

- Programme d'action du SICONA, approbation

Monsieur l'**échevin Patrick Brücher (déi gréng)** présente le programme d'action 2013 du SICONA. Il y a les travaux annuels, comme notamment l'entretien des haies, les activités parascolaires et les mesures de protection de différentes espèces menacées. En outre, un étang sera créé au lieu-dit « Hiehl » à Kayl et certaines anciennes minières à ciel ouvert seront débroussaillées. Le triton crêté profitera de la création de l'étang, tandis que le débroussaillage favorisera les différentes espèces d'orchidées.

Le collège des bourgmestre et échevins remercie les « Naturfrënn Kayl-Téiteng » qui se sont chargés bénévolement du débroussaillage pendant de longues années.

Une autre mesure du SICONA consiste en la création d'un pool de compensation. Les différentes actions en faveur de la nature réalisées par la commune seront évaluées avec des points qui seront ensuite enregistrés dans un pool. Les projets ayant un impact négatif sur l'environnement, comme par exemple la construction d'une route coûteront des points. Ainsi, la commune sera en mesure de compenser les effets négatifs d'un certain projet, puisque la nature a été favorisée à un autre endroit.

Les coûts du programme d'action 2013 du SICONA se chiffrent à 80.000 €.

Décision :

Le programme d'action 2013 du SICONA est approuvé unanimement.

6. Forstwirtschaftsplan der kommunalen Waldbestände

Der Gemeinderat ist gebeten über den Forstwirtschaftsplan der Gemeinde Kayl, den Revierförster Daniel Sannipoli unter Punkt 1 der Tagesordnung vorgestellt hat, abzustimmen.

Beschluss:

Der Forstwirtschaftsplan der Gemeinde Kayl ist einstimmig angenommen.

7. Personalfragen

Bürgermeister John Lorent (LSAP) informiert, dass der Schöffenrat einen zeitlich befristeten Arbeiterposten schaffen möchte, um einem Bürger aus einer Notsituation zu helfen. Die betroffene Person wird Ende des Jahres arbeitslos werden, da ihr Arbeitgeber seinen Betrieb schließt. Da sie in ihrem Alter keine Chance auf dem regulären Arbeitsmarkt mehr hat und zudem hoch verschuldet ist, möchte die Gemeinde helfen.

Rat Jean Weiler (CSV) sagt, dass die Gemeinde in solchen Situationen helfen muss. Er ist jedoch der Meinung, dass die Gemeinde nur Leute einstellen soll, wenn auch wirklich Bedarf an Arbeitskräften besteht.

Rat José Gonçalves dos Anjos (CSV) findet es gut, dass der Schöffenrat helfen möchte. Er befürchtet jedoch, dass künftig vermehrt solcher Anfragen an die Gemeinde gerichtet werden könnten.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) erwidert, dass der Schöffenrat jeweils von Fall zu Fall individuell entscheidet. Im dem vorliegenden Fall wird man einem Bedarf an Fachpersonal gerecht.

Rat Romain Daubenfeld (LSAP) bestärkt den Schöffenrat in seiner Entscheidung. Der betroffenen Person wird geholfen, bis sie ihren Anspruch auf Rente geltend machen kann. Die Gemeinde hat zudem Bedarf an deren Ausbildung.

Beschluss:

Die Schaffung eines zeitlich befristeten Arbeiterpostens ist einstimmig angenommen.

6. Plan de gestion annuel de la forêt communale, approbation

Le plan de gestion annuel de la forêt communale, qui vient d'être présenté au point 1 de l'ordre du jour par Monsieur le garde-forestier Daniel Sannipoli, est maintenant soumis au vote du conseil communal.

Décision :

Le plan de gestion annuel de la forêt communale est approuvé unanimement.

7. Questions de personnel :

- Création d'un poste de salarié à durée déterminée, approbation

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** explique que le collège des bourgmestre et échevins veut créer un poste de salarié à tâche manuelle à durée déterminée, afin de pouvoir aider une personne en besoin. Ce demandeur d'emploi n'aura plus de travail à la fin de l'année en cours, étant donné que son patron cessera définitivement toutes activités. Près de l'âge de retraite, la commune a décidé de lui offrir un emploi jusqu'à ce qu'il puisse faire valoir ses droits à la retraite.

Monsieur le **conseiller Jean Weiler (CSV)** dit que la commune est obligée d'aider les personnes dans le besoin. Cependant, il est d'avis qu'il ne faut engager du personnel additionnel que s'il y a un besoin réel en main d'œuvre.

Monsieur le **conseiller José Gonçalves dos Anjos (CSV)** approuve la décision du collège des bourgmestre et échevins de vouloir aider la personne en question. Néanmoins, il craint qu'en créant des précédents, la commune doive faire face à un nombre croissant de demandes de ce genre.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** réplique que le collège des bourgmestre et échevins décide au cas par cas, après avoir analysé la situation personnelle des demandeurs d'emploi et le besoin en main d'œuvre de la commune.

Monsieur le **conseiller Romain Daubenfeld (LSAP)** soutient le collège des bourgmestre et échevins en sa décision. La personne en question sera aidée jusqu'à ce qu'elle puisse faire valoir ses droits à la pension. En plus, il existe un besoin à l'atelier communal.

8. Punkte die von Gemeinderat Jean Weiler auf die Tagesordnung gesetzt wurden

- **Rat Jean Weiler (CSV)** erinnert an seine Frage an den Schöffenrat aus der vergangenen Sitzung. Er wollte wissen, was die Folgen der Erhöhung der Gewerbesteuer sind. Die Antwort des Schöffenrats lautete, dass man dies nicht beziffern könne, da man nicht voraussehen könne, wie hoch der Gewinn der Betriebe sein würde.

Da er sich mit dieser Aussage jedoch nicht zufrieden gab, legt er dem Gemeinderat ein Rechenbeispiel vor, basierend auf Zahlen von 2010. Aus diesem Dokument geht hervor, dass eine Erhöhung der Gewerbesteuer von 275 auf 325 % der Gemeinde Kayl Mehreinnahmen von rund 100.000 € einbringen wird.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) weist darauf hin, dass die Zahlen des Rechenbeispiels von Rat Jean Weiler (CSV) aus dem Jahr 2010 stammen. Dass die Gemeinde Kayl 2013 mehr Gewerbesteuern einnehmen wird, ist sehr wahrscheinlich. Wie hoch dieser Betrag ausfallen wird, ist jedoch nicht vorhersehbar, da die Höhe des Gewinns der Betriebe nicht voraus zu sehen ist.

Schöffe Patrick Brücher (déi gréng) fügt hinzu, dass die Gewerbesteuer erst fällig wird, ab einem Nettogewinn von 40.000 €. Betriebe, die weniger Gewinn erzielen, zahlen gar keine Gewerbesteuer. In den vergangenen Jahren wurden hauptsächlich die Privathaushalte steuerlich belastet. Durch die Erhöhung der Gewerbesteuer, leisten die Betriebe ihren sozialen Beitrag zur Wirtschaftskrise.

- **Rat Jean Weiler (CSV)** möchte vom Schöffenrat wissen, was mit den beiden Häusern in der Schul-Straße in Tetingen geschehen wird. In einem der beiden Gebäude ist aktuell eine Familie untergebracht.

Décision :

La création d'un poste de salarié à durée déterminée est approuvée unanimement.

8. Points portés à l'ordre du jour par Monsieur le conseiller Jean Weiler (CSV)

- Monsieur le **conseiller Jean Weiler (CSV)** rappelle la dernière séance du conseil communal, lors de laquelle il avait demandé l'influence sur le budget de la majoration des taux en matière d'impôt commercial. La réponse du collège des bourgmestre et échevins était, qu'il est impossible de la chiffrer, étant donné qu'il est impossible de prévoir le boni des entreprises locales.

N'étant pas satisfait avec cette explication, Monsieur le conseiller Jean Weiler (CSV) a élaboré un exemple de calcul basé sur des chiffres de 2010. Il en résulte que la majoration des taux en matière d'impôt commercial de 275 à 325% entraîne une augmentation des recettes pour la commune d'environ 100.000 €.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** signale que les chiffres de l'exemple de calcul datent de l'année 2010. Il est certain que la commune de Kayl aura plus de recettes suite à la majoration des taux de l'impôt commercial. Cependant, le montant exact n'en est pas connu, puisqu'il est impossible de prédire le boni des entreprises de l'année prochaine.

Monsieur l'**échevin Patrick Brücher (déi gréng)** ajoute que l'impôt commercial n'est perçu qu'à partir d'un boni net de 40.000 €. Les entreprises dont le boni est inférieur ne payent pas d'impôt commercial. Les années passées, surtout les ménages privés ont été grevés d'augmentations d'impôts. En majorant les taux en matière d'impôt commercial, les entreprises apporteront leur contribution afin de pouvoir sortir de la crise économique.

- Monsieur le **conseiller Jean Weiler (CSV)** demande ce que le collège des bourgmestre et échevins entend faire avec les deux maisons d'habitation situées rue de l'École à Tétange. Une famille est actuellement logée dans une des deux immeubles.

Bürgermeister John Lorent (LSAP) erwidert, dass das Eigenheim der Familie, die dort logiert ist, zwangsversteigert wurde. Der Schöffenrat musste demnach Maßnahmen ergreifen, um zu verhindern, dass die Eltern und die beiden Kinder auf die Straße gesetzt werden. Da die Notwohnung in der Thomas-Byrne-Straße noch besetzt ist, wurde die Familie dort untergebracht, bis ein neues Eigenheim gefunden werden kann. Daran, dass die Häuser abgerissen werden sollen, hat sich nichts geändert.

- **Rat Jean Weiler (CSV)** erklärt, dass das Gemeindegewerkschaft SIGI EDV-Anwendungen anbietet, welche für mehr Demokratie und Transparenz in der Gemeinde Kayl sorgen könnten. Es handelt sich zum Beispiel um Diskussionsforen, I-Phone Applikationen, usw. Er schlägt vor, dass ein Verantwortlicher des SIGI diese Produkte dem Gemeinderat einmal vorstellen könnte. Anschließend könnte man diskutieren, welche Programme sinnvoll für die Gemeinde sind.

Rat Carlo Birchen (LSAP) sagt, dass man beim SIGI gerne bereit ist, dem Gemeinderat die diversen EDV-Anwendungen in einer der kommenden Sitzungen vorzustellen.

9. Fragen von Seiten der Gemeinderäte

Von Seiten der Gemeinderäte wurden keine Fragen an den Schöffenrat gerichtet.

10. Geheimsitzung

Sitzung unter Ausschluss der Öffentlichkeit.

Monsieur le **bourgmestre John Lorent (LSAP)** répond que la maison de la famille en question a fait l'objet d'une vente forcée. Il s'agissait de prendre les mesures nécessaires pour que les parents et leurs deux enfants ne se retrouvent pas à la rue. Etant donné que l'appartement de la commune servant comme logement provisoire est encore occupé, la famille a été logée dans cette maison. Cependant, les deux bâtiments seront démolis comme prévu.

- Monsieur le **conseiller Jean Weiler (CSV)** explique que le syndicat SIGI offre des programmes informatiques, comme notamment des forums et des applications pour I-Phone, qui pourraient avoir des effets positifs pour la démocratie et la transparence dans la commune. Il propose d'inviter un responsable du SIGI dans une des prochaines séances du conseil communal. Ainsi, les conseillers seront informés sur les différents programmes et pourront ensuite sélectionner les plus intéressants pour l'administration communale.

Monsieur le **conseiller Carlo Birchen (LSAP)** réplique que les responsables du SIGI sont disposés à présenter au conseil communal les différents programmes informatiques lors d'une prochaine réunion.

9. Questions des conseillers

Aucune question de la part des conseillers n'a été posée au collège des bourgmestre et échevins.

10. Séance secrète

S'agissant d'affaires de personnel, le point 10 de l'ordre du jour est traité à huis clos conformément à la loi.



Grand-Duché de Luxembourg
Administration Communale de Kayl
 Adresse postale : B.P. 56, L-3600 Kayl
 Téléphone : 56 66 66-1 Fax : 56 33 23
 Email : commune@kayl.lu Site Internet : www.kayl.lu

Demande d'engagement d'étudiant pour les vacances scolaires de l'année 2013

Le (la) soussignée

Nom et prénom :

Matricule nationale :

Lieu de naissance :

Rue et numéro :

Code postal :

No téléphone :

Nom de la banque :

Compte bancaire IBAN :

Pointure chaussures :

Le port de chaussures de sécurité est obligatoire ;
l'équipement sera mis à disposition par la Commune de Kayl.

Demande de travail temporaire pendant les vacances d'été auprès de l'Administration communale de Kayl pendant la période :

Période I :	22.07.2013 - 02.08.2013	
Période II :	05.08.2013 - 16.08.2013	
Période III :	9.08.2013 - 30.08.2013	
Période IV :	2.09.2013 - 13.09.2013	

Kayl/Tétange le

Signature du requérant

Conditions à remplir par le demandeur :

- introduire la demande avant le 1^{er} mai de l'année 2013
- résider dans la commune de Kayl
- être âgé de 16 ans au moins et de 26 ans au plus au 1^{er} juillet de l'année 2013

- joindre un certificat de scolarité ou d'inscription de l'année 2013

Die Schlackenhalde in Tetingen

Die Schlackenhalde längs der rue de la Tannerie in Tetingen wird ab diesem Frühjahr abgebaut. Die Firma Cloos s.a. wird eine mobile Anlage zum Einsatz bringen um so eventuelle negative Auswirkungen auf die Anrainer auf das strikte Minimum zu reduzieren.



Crassier de Tétange

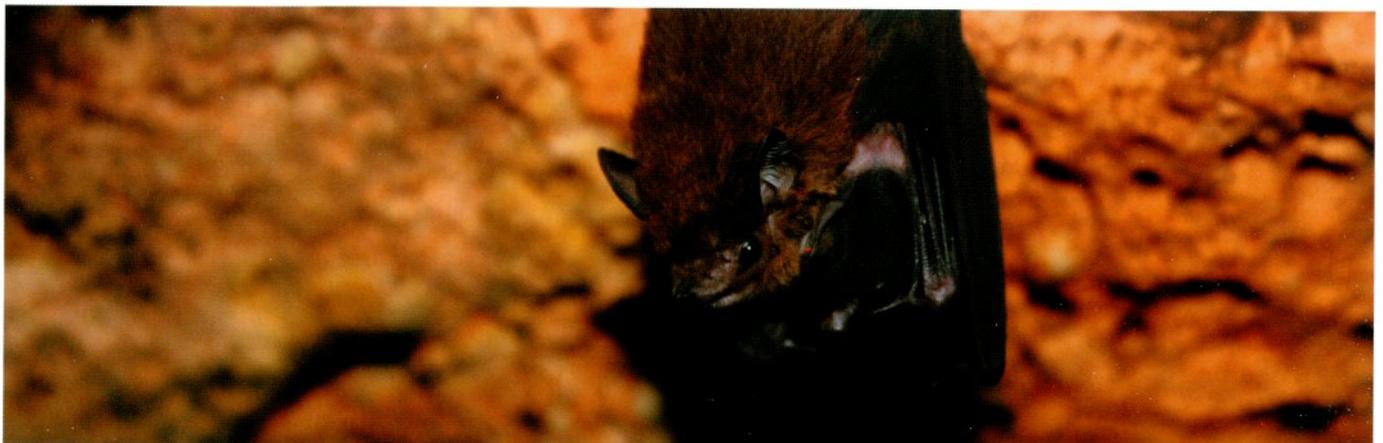
Le crassier situé le long de la rue de la Tannerie à Tétange sera enlevé, comme annoncé, à partir de ce printemps. La société Cloos s.a. va amener une installation mobile et veiller à réduire les nuisances pour les riverains au strict minimum.

„Nature for people“

Im Rahmen des Programms „Nature for people“ organisiert das Syndikat Sicono West eine interessante Nachtwanderung über nachtaktive Tiere. Am Samstag, den 6. Juli 2013 stehen die Eulen und die Fledermäuse im Mittelpunkt des Interesses. Der Start erfolgt um 22h00 (Treffpunkt: Léiffraechen). Weitere Details folgen.

« Nature for people »

Veillez déjà vous réserver la date suivante pour une intéressante visite commentée sur les animaux de nuit, ceci dans le cadre du programme « Nature for people » du syndicat Sicono Ouest. Cette visite débutera samedi, le 6 juillet 2013 à 22h00 (r-v Léiffraechen. Au programme de cette promenade nocturne : les chouettes et les chauve-souris.



Miroir de sécurité croisement rue des Légionnaires-rue de Rumelange.
Pour information des habitants.



GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL*Service Technique*

BP 56 L-3601 Kayl tél.: (00352) 56 66 66 - 240 / fax: 56 33 23

Ponts & Chaussées Bettembourg
103, rue de Peppange
L-3271 Bettembourg

COPIE

Kayl, le 5 mars 2012

Responsable du dossier : Raymond Künsch
Tél. : 56 66 66-243

Concerne : fixation d'un miroir routier à Tétange

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder l'autorisation de fixer un miroir routier à l'intersection de la rue Principale, N33, avec la rue des Légionnaires, CR165a, à Tétange.

Lors de l'installation de feux tricolores au début de l'année 2011, le miroir routier a été démonté sans jamais être refixé à son emplacement initial.

Dans l'espoir d'une réponse favorable, nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

John Lorent
Bourgmestre



Marie Louise Frantzen
Secrétaire

Annexe : 3x plan de situation
3x plan de situation générale
3x photo situation avant travaux

Miroir de sécurité croisement rue des Légionnaires-rue de Rumelange.
Pour information des habitants.



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES INFRASTRUCTURES
Administration des ponts et chaussées

DVL - Service régional de Bettembourg

Réf. : TBR/PPL SRBE – 59/12/A

Bettembourg, le 8 mai 2012



Administration Communale de Kayl
Att. Monsieur Raymond Künsch
B.P. 56

L-3601 KAYL

Concerne : Accusé de réception de votre demande du 05 mars 2012 au sujet de la mise en place d'un miroir routier à l'intersection de la rue Principale avec la rue des Légionnaires à Tétange.

Monsieur,

J'accuse réception de votre demande de permission de voirie et je vous fais savoir que votre dossier a été enregistré sous le numéro **3637/12**, qui est à rappeler dans toute correspondance ultérieure.

L'agent traitant votre dossier est :

Monsieur Pommerell Tél.: 51 13 23 -302 Fax: 52 15 94

que vous pouvez contacter pour d'éventuels renseignements supplémentaires entre 8h30 et 11h30.

J'ai l'honneur de vous informer que l'objet de votre demande exige une permission de voirie à accorder par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures, département des Travaux Publics, pour l'octroi de laquelle il faut compter environ **3 mois** de délai.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Le préposé du service régional de Bettembourg,



Tom BLEYER
[Ingénieur technicien inspecteur]

Miroir de sécurité croisement rue des Légionnaires-rue de Rumelange.
Pour information des habitants.



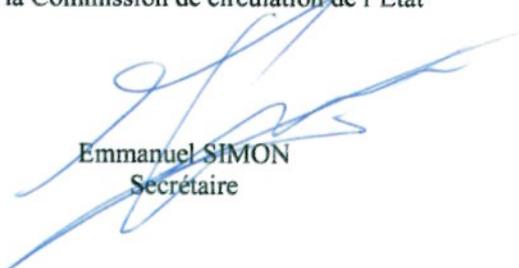
LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures
Commission de circulation de l'Etat

cce/cs/avis/12/173

**Avis de la Commission de circulation de l'Etat
concernant la mise en place d'un miroir routier à Tétange, N33.**

1. La Commission de circulation de l'Etat a été saisie pour avis par le Département des Travaux publics (réf. 3637/12) en vue de l'installation d'un miroir routier à Tétange sur la rue Principale (N33) en face de la rue de Rumelange (N33). La demande est notamment motivée par un champ de vision réduit vers la droite pour les conducteurs de véhicules venant de la rue de Rumelange pour tourner à gauche en vue de s'engager sur la rue des Légionnaires (CR165A).
2. Après examen du dossier, la Commission émet un avis négatif quant à la mise en place d'un miroir routier à l'endroit indiqué ci-avant. Elle constate que le champ de vision des conducteurs voulant s'engager sur le CR165A n'est pas entravé à tel point que la mise en place d'un miroir routier soit justifiée. La Commission est d'avis que pour un conducteur conduisant de façon circonspecte, la visibilité est suffisamment dégagée.
3. La Commission tient à rappeler que l'image reflétée par le miroir routier est l'inverse distordu de la situation réelle et risque de ce fait d'induire l'usager en erreur tant sur la vitesse des véhicules reflétés, que sur leur distance. Le conducteur est obligé par ailleurs de surveiller la chaussée dans une direction qui ne lui permet pas de suivre les mouvements de la circulation par un contact visuel direct. Le conducteur est par conséquent invité à prendre, même en présence d'un miroir routier, les précautions nécessaires avant de s'engager sur la voie publique en question.

Luxembourg, le 23 novembre 2012
Pour la Commission de circulation de l'Etat


Emmanuel SIMON
Secrétaire

Miroir de sécurité croisement rue des Légionnaires-rue de Rumelange.
Pour information des habitants.



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DES INFRASTRUCTURES
Administration des ponts et chaussées

Bettembourg, le 2 janvier 2013

DVI Service régional de Bettembourg

Réf. : TBR/PPL SRBE – 59/12/A

Administration Communale
de Kayl

RECOMMANDÉE

B.P. 56
L-3601 KAYL



Concerne : Permission de voirie N° 3637/12

Objet : Mise en place d'un miroir routier aux abords de la N33 à Tétange.

Monsieur le bourgmestre,

Suite à votre demande du 05 mars 2012 sollicitant l'objet sous rubrique, j'ai le regret de vous informer que Monsieur le ministre du Développement durable et des Infrastructures, département des Travaux Publics, par sa décision du 12 décembre 2012, N° 3637/12, vient de réserver une suite défavorable à votre demande, vu l'avis négatif de la Commission de Circulation de l'Etat annexé à la présente.

Conformément à l'article 14 du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes, il m'appartient de vous informer qu'au cas où vous vous estimez lésé par cette décision, vous disposerez de la faculté d'introduire, par voie d'avoué, un recours en réformation auprès du tribunal administratif, dans un délai de trois mois à compter de la présente notification.

Veuillez agréer, Monsieur le bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

Le préposé du service régional de Bettembourg,

Tom BLEYER
[Ingénieur technicien inspecteur]



11000004



www.myenergydays.lu

Le salon de la rénovation énergétique

BILLET D'ENTRÉE Valeur/Wert
EINTRITTSKARTE **3€***

Heures d'ouverture / Öffnungszeiten

Ve / Fr	01.03	14h > 19h
Sa / Sa	02.03	10h > 18h
Di / So	03.03	10h > 18h



Conception et layout: apart © Photo: Andrés Laguna

01

mars

02

mars

03

mars

myenergy days 2013

le salon de la rénovation énergétique

Luxexpo / Kirchberg

www.myenergydays.lu



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR



MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES



LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

CHAMBRE DES MÉTIERS



FÉDÉRATION DES ARTISANS

Fedil

DAI



Service des sites et monuments nationaux

cdc

CHAMBRE DE COMMERCE

IFSB





www.myenergydays.lu

Le salon de la rénovation énergétique

BILLET D'ENTRÉE Valeur / Wert
EINTRITTSKARTE **3€***

Heures d'ouverture / Öffnungszeiten		
Ve / Fr	01.03	14h > 19h
Sa / Sa	02.03	10h > 18h
Di / So	03.03	10h > 18h

01
mars

02
mars

03
mars

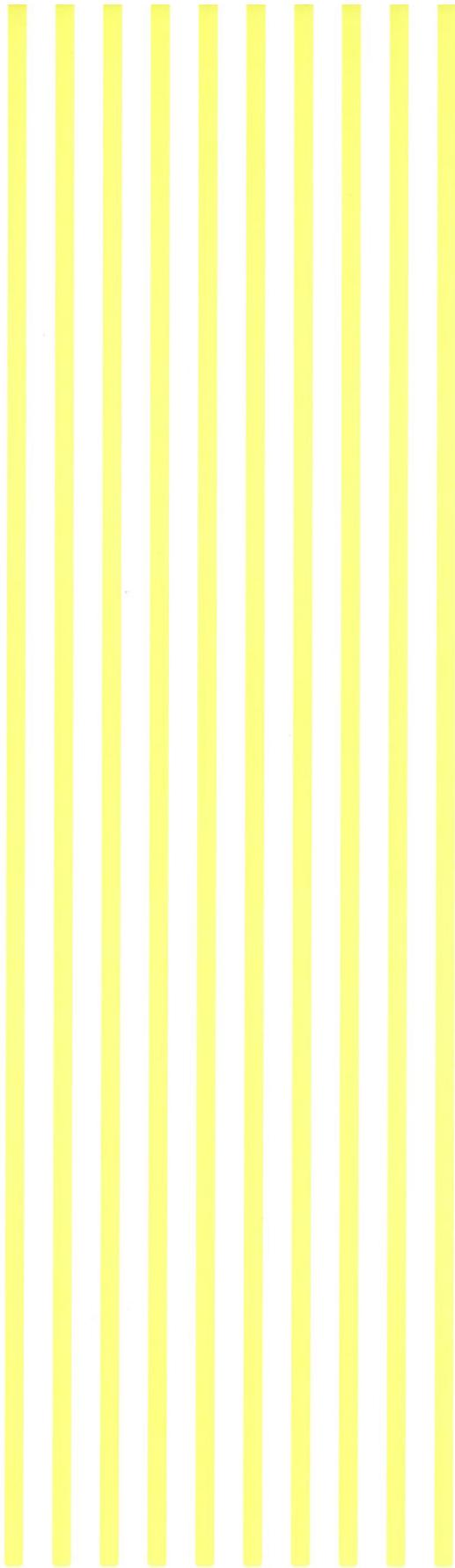
myenergy days 2013

le salon de la rénovation énergétique

Luxexpo / Kirchberg

www.myenergydays.lu





KÄLTÉITENG

